

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

**NUMERO SPECIAL**

Philippe MACRENAUD-JACQUET  
Mail : philippe.macrenaud@mail.pf

Matahiti 166  
N° 11 - Numera Taae

**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**

Mahana 2  
no Fepuare 2017

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

## SOMMAIRE

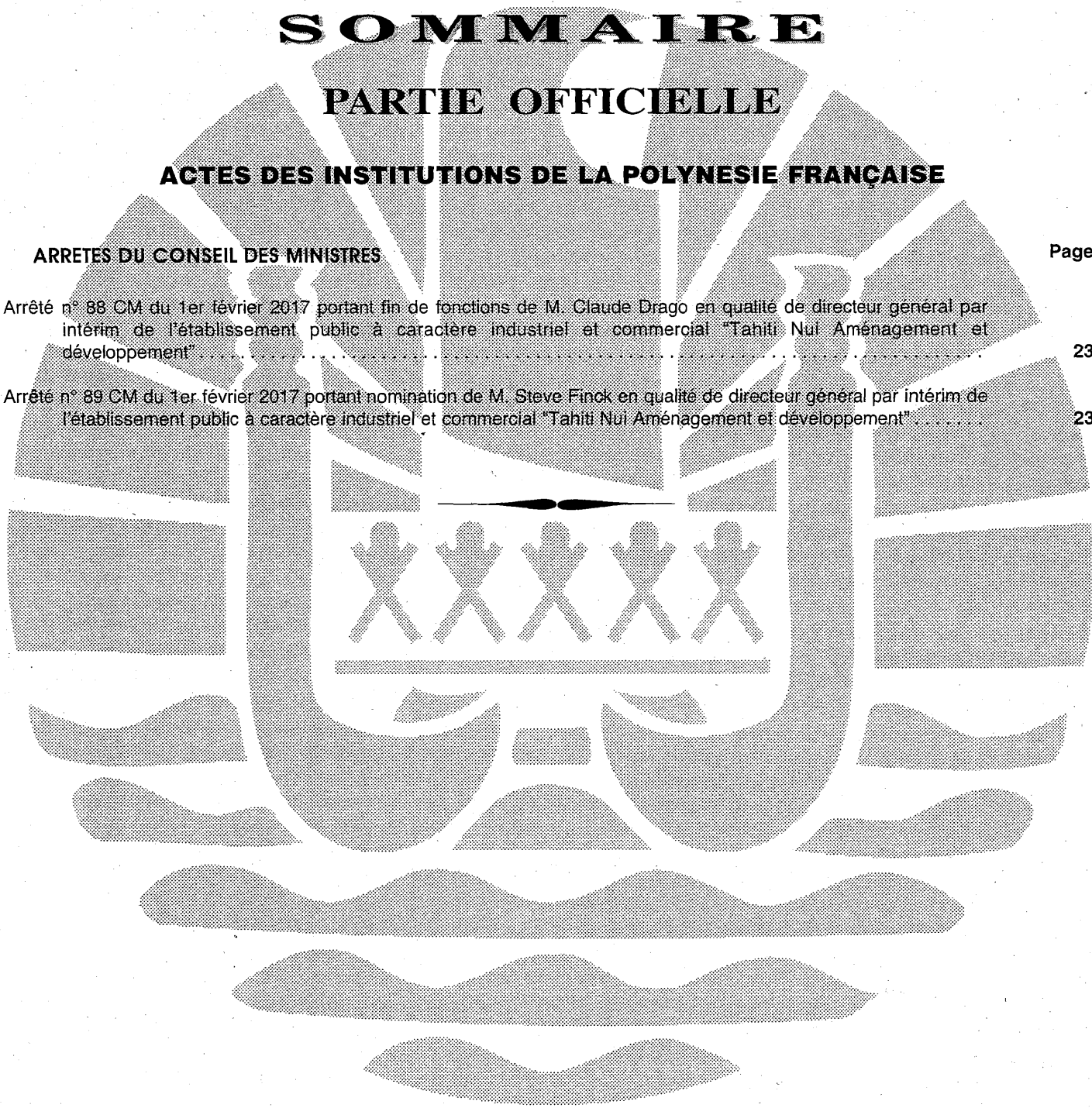
### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRÊTES DU CONSEIL DES MINISTRES

Pages

Arrêté n° 88 CM du 1er février 2017 portant fin de fonctions de M. Claude Drago en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement" .....	234
Arrêté n° 89 CM du 1er février 2017 portant nomination de M. Steve Finck en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement" .....	234



# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

**ARRETE n° 88 CM du 1er février 2017 portant fin de fonctions de M. Claude Drago en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement".**

NOR : TNA1700050AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2002-137 APF du 24 octobre 2002 modifiée relative à l'établissement public industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement" (TNAD) ;

Vu l'arrêté n° 1499 CM du 4 novembre 2002 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement (TNAD)" ;

Vu l'arrêté n° 1913 CM du 23 décembre 2013 portant modification de statuts de l'établissement public industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement (TNAD)" ;

Vu l'entretien préalable de M. Claude Drago en date du 25 janvier 2017 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 1er février 2017,

Arrête :

Article 1er. — Il est mis fin, à compter du 1er février 2017 au soir, aux fonctions de M. Claude Drago en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement".

Art. 2. — L'arrêté n° 1934 CM du 24 novembre 2016 portant nomination de M. Claude Drago en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement" est abrogé à compter de la même date.

Art. 3. — Le vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 1er février 2017.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le vice-président,*  
Teva ROHFRTSCH.

**ARRETE n° 89 CM du 1er février 2017 portant nomination de M. Steve Finck en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement".**

NOR : TNA1700051AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2002-137 APF du 24 octobre 2002 modifiée relative à l'établissement public industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement" (TNAD) ;

Vu l'arrêté n° 1499 CM du 4 novembre 2002 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement public industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement (TNAD)" ;

Vu l'arrêté n° 1913 CM du 23 décembre 2013 portant modification de statuts de l'établissement public industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement (TNAD)" ;

Vu l'arrêté n° 88 CM du 1er février 2017 portant fin de fonction de M. Claude Drago en qualité de directeur général

par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement" ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 1er février 2017,

Arrête :

Article 1er. — M. Steve Finck est nommé en qualité de directeur général par intérim de l'établissement public à caractère industriel et commercial "Tahiti Nui Aménagement et développement" à compter du 2 février 2017.

Art. 2. — Le vice-président, ministre de l'économie, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 1er février 2017.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le vice-président,*

Teva ROHFRITSCH.

**TARIFS TTC de l'Imprimerie officielle**

<i>Journal officiel de la Polynésie française</i>		
<i>en F CFP</i>	Polynésie française	Hors Polynésie française (exonéré de TVA)
	Voie aérienne	
Numéro.....	263	515
Abonnement annuel .....	13 533	26 604
<b>Annonces et Avis</b>		
Annonces judiciaires, légales et marchés publics :		
- la ligne.....		311
- les mêmes renouvelées .....		186
Annonces diverses (associations sportives, syndicales, coopératives etc.) :		
- la ligne.....		232